



## Dissociation droit d'auteur et coauteur.

Par **aufait**, le **12/03/2009** à **10:43**

Bonjour,

Auteur (illustration) et coauteur (textes) édité par une maison d'édition française. Le contrat est 4% pour l'auteur et 1% pour le coauteur. 0 l'international : 40% pour l'auteur et 10% pour le coauteur.

La maison d'édition nous informe que si le livre est édité à l'international sans les textes (ce qui ne pose pas de problème au coauteur) l'auteur ne pourra pas récupérer la part de % qui lui serait normalement attribué.

Soit, l'auteur ne récupérera que 40 % au lieu des 50% prévu normalement.  
vrai ou faux ?

Merci de nous répondre rapidement si possible, le contrat doit être signé.

Merci d'avance.

Par **resolubert**, le **13/03/2009** à **12:25**

bonjour,

L'édition sans les textes ne peut justifier une redevance aux auteurs ou co-auteurs des textes, puisque dans cette vente les textes ne sont pas cédés.

Le contrat de rémunération ayant été fait pour rémunérer l'oeuvre complète, la vente d'une partie ne peut générer le paiement des sommes prévues pour la vente de la partie de l'oeuvre

non vendu.

Par contre, je prévoierai dans le contrat les ventes partielles et les conditions de rémunération différentes...